



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Communiqué de presse

Amiens, le 28 juin 2017

## Remise du prix académique de l'éducation 2017

**Valérie Cabuil, rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, a remis le prix académique de l'éducation 2017 aux côtés de Bertrand Vandemoortele responsable du pôle des politiques sportives à la Direction régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSC) ainsi que de Bertrand BOULLENGER, directeur régional de l'union nationale du sport scolaire (UNSS), lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 28 juin à Amiens (80).**

**La lauréate académique, Danaé TRIBOU, élève de 1<sup>ère</sup> S du lycée Gay-Lussac de CHAUNY – Site Gambetta, s'est vue remettre une médaille accompagnée d'un chèque de 500 euros attribué par l'Académie des Sports. Elle concourt ensuite au jury national.**

**Un prix spécial – mention UNSS a été institué cette année afin de développer la valorisation de l'engagement des élèves. Il a été décerné à Mathieu ROYER, élève de 1<sup>ère</sup> S, également au lycée Gay-Lussac de CHAUNY – Site Gambetta, qui s'est vu remettre un chèque de 300€.**

### La lauréate du Prix académique de l'Education :

#### **Danaé TRIBOU, en 1<sup>ère</sup> S au lycée Gay-Lussac de CHAUNY (Aisne)**

Sa moyenne générale depuis la Seconde atteint pratiquement 16 avec les félicitations de tous les conseils de classe depuis la 6<sup>e</sup>. Sur le plan sportif, son palmarès est tout aussi remarquable : championne académique par équipe en athlétisme, 3<sup>e</sup> aux championnats de France de relais et aussi juge officielle de différentes compétitions. Son engagement au service des autres se distingue aussi à travers sa mission de délégué de classe, dans l'aide apportée à ses camarades ou dans l'encadrement de jeunes d'un centre aéré. En termes d'orientation, Danaé envisage de devenir enseignante en EPS.

### Le lauréat du prix spécial – mention UNSS :

#### **Mathieu ROYER, en 1<sup>ère</sup> S du lycée Gay Lussac de CHAUNY**

Les résultats sont pratiquement aussi remarquables que Danaé avec une moyenne générale de 15,5 depuis la seconde. Sur le plan sportif, Mathieu s'illustre non seulement en athlétisme mais aussi en rugby, en tant que champion de France avec la sélection Flandres en 2016 ou en tant qu'arbitre. Mathieu est enfin investi dans la vie civique en étant délégué de classe, en participant au concours de la Résistance ou à différentes actions mémorielles, notamment dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale. Quant à son orientation, Mathieu choisira entre une carrière d'ingénieur ou d'enseignant, deux activités néanmoins parfaitement compatibles entre elles.

**Le prix national de l'éducation** a été créé en 1975 par l'académie des sports, institution fondée en 1905 sur le modèle des autres académies, chargée de réfléchir sur les grands enjeux dans le domaine du sport. Cela explique la place importante que tient la pratique sportive dans l'attribution de ce prix, auquel le ministre de l'Education nationale accorde son patronage depuis 1987.

Mais, ce prix n'est pas un prix récompensant uniquement, comme d'autres, des performances sportives. Sa portée est beaucoup plus large car il valorise, dans les faits, l'engagement des élèves : non seulement leur engagement sportif, mais aussi leur engagement, leur excellence scolaire, et l'engagement civique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Il importe de souligner que le prix de l'éducation honore les qualités personnelles d'un élève mais a aussi valeur d'exemple et d'entraînement vis-à-vis de l'ensemble de la communauté scolaire. Il permet ainsi de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites. Un tel prix permet donc de faire vivre pleinement les valeurs de la République, mission essentielle de l'École.

Les caractéristiques de ce prix se traduisent dans le processus de sélection des candidats. Ceux-ci sont des élèves de première des lycées d'enseignement général et technologique ou des lycées d'enseignement professionnel, ou des élèves de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle. Ils sont proposés par les chefs d'établissement qui prennent en compte comme il se doit un ensemble de qualités : le palmarès sportif, la réussite scolaire, et l'engagement personnel au service de la collectivité.

L'attribution du prix se déroule en deux phases successives : le prix académique de l'éducation de ce jour, puis le prix national de l'éducation, qui sera remis aux deux lauréats finalistes lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Ces deux lauréats recevront chacun un chèque de mille euros offert par l'académie des sports.

Le prix académique a été attribué par un jury qui s'est réuni au rectorat d'Amiens le 1 juin 2017 et était présidé par Gérald VOYER, chef de bureau au rectorat de l'académie d'Amiens, en charge du suivi administratif de l'opération. Le jury était composé de représentants de l'Education nationale et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ainsi que du directeur de l'UNSS et de la déléguée académique à la vie lycéenne.